

## Directives pour le support financier, personnel pour des joueurs des équipes nationales

### 1. Principes fondamentaux

- a. Le club 99 support des joueurs des équipes nationales, qui ne disposent pas des moyens suffisants pour participer à un championnat du monde de manière individuelle. La priorité est mise sur des joueurs des équipes nationales des juniors.
- b. Dans cette directive le «world cup» de la M16 est regardé come championnat de monde.
- c. Le support doit créer une situation dans laquelle tout le monde peut profiter. Pour cette raison, le support se dirige principalement au joueurs dont la participation au à un championnat du monde sera souhaitable de point de vue de l'équipe aussi.
- d. Dans le cadre de ces directives, le comité du club 99 décide du support financier.
- e. Il n'existe aucune droite de réclamer son dû à un support financier. Les cotisations minimales sont indiquées dans ces directives. Les cotisations effectives s'orient dans tout cas aux moyens financier du club 99.

### 2. Confidentialité

- f. Anonymat est garanti à tout joueurs respectivement à toute parents qui demandent de support financier. Le nom des parties intéressées seront que communiqué au comité du club 99 au chef des finances de Swiss Streethockey et - sur demande - aux réviseurs. Dans la facture annuelle, que le nombre des joueurs supportés et la somme totale utilisée sont indiquées.
- a. Le montant des supports financiers individuels est directement versé à Swiss Streethockey.

### 3. Exigences aux joueurs qui demandent un support financier

- a. *Participation régulière au championnat suisse du streethockey*: Joueurs des autres sports, qui participent qu'au playoffs et/ou des matches importants ne seront pas supportés.
- b. *Comportement sportif dans le championnat*: Joueurs qui se comportent répétitivement de manière négative au championnat ne seront pas supportés. Cette définition concerne principalement des joueurs, qui reçoivent de manière régulière des pénalités de méconduite pour la durée du match et/ou des pénalités de match.
- c. Joueurs qui participent au plusieurs championnats du monde dans l'année dans laquelle ils demandent de support, ne seront pas supportés.
- d. *Preuve des problèmes financière* : En cas que le comité a des doutes fortes, qu'un joueur demandant du support a vraiment des problèmes financiers selon point 1) lettre a), le comité peut agir de manière suivante. Il demander au joueur en question respectivement à ses parents de présenter des documents, qui prouvent que le jouer ne peut pas payer le montant pour l'équipe nationale respectivement qu'un tel paiement causera des problèmes financière pour le joueur. Si les documents demandés pas le comité ne sont pas fourni, la demande pour un support financier sera rejetée.

### 4. Déroulement de la demande et exigences minimaux

- o La demande doit être formulée de manière écrite, en allemande ou en français à l'attention du comité du club 99. La demande doit être fait au plus tard fin mars du l'année dans laquelle le championnat prendre place. Une demande peut être faite même si le processus de sélection n'est pas terminé.

La demande peut être déposée par lettre ou de manière électronique par courriel. La demande doit contenir l'information suivante:

- nom, et prénom du joueur à supporter,
  - définition de l'équipe nationale dans laquelle il jouera,
  - une confirmation de l'employeur et/ou de l'école qui indique que le joueur en question pourra participer au championnat du monde.
  - Des informations concernant des autres sources potentiels de support par des tiers (p.ex. club, commune, employeur etc.)
- b. Il doit être indiqué, si plusieurs membres de la même famille participent à un championnat du monde.
- c. La réception de la demande sera confirmée. Si nécessaire le comité du club 99 a le droit de demander des informations additionnelles, spécialement des informations concernant point 3) lettre e).
- d. Der Vorstand des Club 99 entscheidet bis 60 Tage vor einer WM, frühestens aber per Ende März, über die Gesuche. Die Gesuchsteller werden anschliessend schriftlich informiert.

5. Dimension du support financier

- a. Le montant total des supports financiers ne doit pas dépasser la somme prévue dans le budget du club 99.
- b. Le support minimal est CHF 200.-- par joueur pour des championnats dans l'Amérique du Nord et CHF 100.- pour des championnats en Europe.

6. Décision sur les demandes

- a. Le comité du club 99 décide sur les demandes et sur la dimension du support. Chaque cas est décidé de manière individuelle.
- b. Les décisions du comité sont définitives. Il n'est pas possible de les contester.
- c. Si un joueur qui vient du même club qu'un membre du comité a demandé du support, le membre du comité en question ne vote pas sur la demande de ce joueur.

Bätterkinden, le 18.10. 2017